Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20261104-2026_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
30 octobre 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Membres :
- En exercice : 14
- **Présents : 13**
- **Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Jessica DELEPINE, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : Michel COLIN ayant donné pouvoir à Jean-François CAUDET

Secrétaire de séance : Florian BOUCARD

Délibération n°2026-37

Budget communal 2026 : décision modificative n°2

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, explique qu'il est nécessaire d'ajuster le budget de fonctionnement au niveau des dépenses de personnel. En effet, au vu de remplacement de personnel en congé de maladie par du personnel contractuel et il se trouve que l'article comptable relatif au personnel non titulaire a été sous-budgété.

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	
012	**6413** – Personnel non titulaire	**+ 10 000, 00 €**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	
73	**73223** – Fonds départemental des DMTO	**+ 8 000, 00 €**
73	**73111** – Impôts directs locaux	**+ 2 000, 00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget communal telle que présentée ci-avant.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le 9 novembre 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER,

Le secrétaire de séance,
Florian BOUCARD,